



Contrat unique 2 postes sur 2 sites démission

Par Ysa

Bonjour,

je travaille à temps plein, pour lequel j'ai un contrat de travail dans lequel est indiqué 75% pour le poste 1 au lieu X et 25% poste 2 au lieu Y. Initialement j'ai été embauché pour le poste 1, avec ensuite 1 avenant pour "intégrer" le passage à temps plein avec poste 2.

Aujourd'hui, je souhaite démissionner de mon poste 1 et ne garder que le poste 2; est-ce possible? Comment? Je précise qu'il s'agit du même organisme gestionnaire, avec une DG commune, mais 2 directions de site différents.

Cordialement

Par Lortoucour

Bonjour,

sans garantie aucune, je pense que ce n'est pas possible.

Vous êtes en effet lié par un contrat de travail unique auprès d'un employeur.

Si vous souhaitez "rester sur le poste 2 uniquement" il convient de renégocier votre contrat pour aboutir éventuellement à un avenant.

Merci de nous tenir au courant :)

Bonne journée

Par Henriri

Hello !

Même analyse que Lortoucour.

Ysa vous ne pouvez pas démissionner d'une partie seulement de votre contrat de travail... Même s'il y a 2 "DG de site", vous n'avez qu'un seul employeur.

A+